



**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU ROCHER-PERCÉ
MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS**

Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale de la susdite municipalité,

QUE lors de la séance extraordinaire du 31 août 2020, le Conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, a adopté le règlement numéro 2020-04 concernant les chiens;

QUE ledit règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures normales d'ouverture et sur le site internet de la municipalité au www.munpdg.ca

Donné à Port-Daniel-Gascons, ce 01 jour du mois de septembre 2020.

Marlyne Cyr
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Marlyne Cyr, directrice générale, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus conformément à la Loi, le 01 septembre 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 01 septembre 2020.

Marlyne Cyr
Directrice générale